



Le mot du Maire

Vous avez été très nombreux à venir nous rencontrer lors de notre première réunion publique jeudi 23 avril 2015, au cours de laquelle nous avons pu échanger dans le cadre d'un dialogue ouvert, constructif. Vous trouverez dans ces pages un rapide compte-rendu de cette soirée qui a fait la part belle aux grands projets que nous allons conduire.

Cependant notre action ne porte pas uniquement sur les investissements lourds que nous avons programmés, et se concentre également sur des opérations ou projets qui concernent votre vie au quotidien et la gestion de la Collectivité.

J'en citerai les principaux qui peuvent vous concerner directement :

- ◆ La réouverture du dossier de révision du PLU avec la mise en place d'une commission ad hoc élargie qui a pour objectif de finaliser le projet fin 2015,
- ◆ La réorganisation des services de la Commune qui ira de pair avec la réhabilitation de la Mairie : réaménagement fonctionnel des locaux et mise aux normes de l'accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite),
- ◆ Des projets immobiliers privés ou parapublics avec des participations financières aux équipements publics et réseaux divers (PUP : Projet Urbain Partenarial) Secteurs « Route de l'Usine » « Rue de l'Arthaz » et des « Grands Champs ».

Ce sont environ 250 logements qui vont sortir de terre pour non pas « bétonner » la ville mais bien au contraire poursuivre son urbanisation d'une manière raisonnable et équilibrée. Ceux-ci permettront à notre commune d'atteindre une taille critique pour en pérenniser ses fonctions notamment en termes d'accueil commercial et des différents services.

Avec les beaux jours qui approchent, je vous souhaite une bonne période estivale et vous donne rendez-vous à nos nombreux événements festifs, et plus particulièrement le 13 juillet au soir au Lac des Dronières, pour un feu d'artifice aussi magnifique que les années précédentes. Cette année il sera précédé par un meeting aérien ; vous trouverez le déroulement de cette soirée en page 5.

Bel été à toutes et tous ...

Daniel Bouchet.



Séance du 7 mai 2015

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Mme Claire PONCET, intervenante au SYANE pour une présentation des enjeux en matière d'éclairage public. En effet, le SYANE a réalisé un diagnostic pour la Commune. Celui-ci retrace l'état du patrimoine de la collectivité en équipement pour l'éclairage public sous différents aspects : sécuritaire, énergétique et financier.

Modification statutaire de la CCPC- Transfert de compétence PLU

Par délibération n°2015-03-29 du 24/3/15, le Conseil Communautaire de la CCPC a procédé au changement suivant de ses statuts en modifiant la rédaction de l'article 6-1 relatif à la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », en intégrant : *l'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision des documents d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes*. Cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCPC et des 13 communes membres et ce, dans les conditions de majorité requises pour la création du groupement. A compter de la notification de la délibération prise par l'organe délibérant de l'EPCI, le Conseil Municipal de chaque commune dispose de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'accord est réputé favorable. Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 6-1 des statuts de la CCPC.

Approbation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols avec la société EFU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les services de l'Etat compétents en matière d'instruction des demandes d'urbanisme cesseront d'aider les Communes à compter du 1/7/15. Par conséquent, et compte-tenu des prestations déjà proposées par la société EFU pour l'aide juridique, il est proposé de signer un nouveau contrat pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aide à la décision sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol au 1/7/15 pour un an. Le montant des prestations sera facturé en fonction du nombre de demandes déposées par type d'acte selon le barème suivant :

- 150 € HT pour les « petits » permis de construire (maison individuelle, projet d'une surface de plancher inférieure à 170m², PC modificatif),
- 300 € HT pour les autres permis de construire,
- 300 € HT pour un permis d'aménager,
- 50 € HT pour un certificat d'urbanisme ou une déclaration préalable.

Les transferts de permis ne seront pas facturés. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition .

Convention de groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle socio-éducatif à Cruseilles. - Constitution d'un groupement de commandes

Monsieur le Maire expose ce qui suit : il est constitué entre CCPC et la Commune un groupement de commandes régi par les dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics. Dépourvu de personnalité morale, le groupement de commandes est créé de manière ponctuelle et n'a pas vocation à rester constitué après l'achèvement du marché dont il est l'objet. La présente convention a pour objet d'établir les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes entre la CCPC et la Commune pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle socio-éducatif à Cruseilles : l'extension future du pôle scolaire, aménagement d'un pôle périscolaire ainsi que l'aménagement lié à la jeunesse, la culture et le social. Le Conseil Municipal donne son accord pour constituer ce groupement.

Groupement de commandes d'AMO pour la création d'un pôle socio-éducatif à Cruseilles - Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage constitué entre la Commune et la CCPC pour la réalisation d'un pôle socio-éducatif à Cruseilles, la convention de groupement fixe la composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. A cet effet, doivent être désignés : un représentant de la CAO et son suppléant. A l'issue du vote, sont élus membre titulaire : Daniel Bouchet et membre suppléant : Bernard Desbiolles.

Convention de groupement de commandes avec la CCPC secteurs Arthaz/Beccon – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

La CCPC et la Commune ont conclu une convention de groupement de commande pour la réalisation d'études pour les aménagements des secteurs Arthaz-Beccon. Le projet concerne la réalisation de travaux de réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'adduction d'eau potable et d'aménagements d'aires de collectes de déchets à Cruseilles ainsi que des aménagements de voirie, d'espaces verts et de signalisation. 12 offres ont été remises dans les délais. Après analyses de celles-ci, la Commission a émis un avis favorable pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du bureau d'études H. BERAUD Ingénierie pour un montant total de 68 800 € HT décomposé comme suit:

<u>Mission de base 2.4 %</u>	
Part CCPC :	28 800 € ht
Part Commune :	33 600 € ht
<u>Mission OPC</u>	
Part CCPC :	2 400 € ht
Part Commune :	2 800 € ht
<u>Etudes de branchement</u>	
Part CCPC :	1 200 € ht
part Commune :	0
<u>Total</u>	
Part CCPC :	32 400 € ht
Part Commune :	36 400 € ht

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché au Bureau d'études H. BERAUD Ingénierie.

Acquisition des délaissés autoroutiers d'ADELAC – Vente de parcelles par la SAFER

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre d'une vente par la SAFER de parcelles formant les délaissés autoroutiers d'ADELAC, la Commission idoine de cet organisme a décidé d'attribuer à la Commune 73 parcelles en nature de terre, pré et bois formant une propriété rurale de 9 ha 13 a 87 ca. Monsieur le Maire propose d'accepter ces cessions en renégociant avec la SAFER certaines clauses portant sur deux parcelles car en l'état, la Commune s'interdit une modification du zonage pendant 30 ans. Le Conseil Municipal accepte la cession par la SAFER des dites parcelles d'un montant total de 125 894,10 € et mandate M. le Maire pour effectuer les procédures nécessaires à l'acquisition de ces biens, notamment la négociation avec la SAFER concernant le cahier des charges des parcelles classées en zones 2AU et 1AUx.

Séance du 4 juin 2015

Refacturation au CCAS des frais engagés par la Commune dans le cadre de la compétence « portage de repas à domicile »

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'association « Portage de repas à domicile » va être dissoute au 30/6/15. Compte-tenu de son caractère social, ce service sera intégré au CCAS au 1/7/15. Il est rappelé que certaines dépenses de fonctionnement, notamment les frais de personnel, l'assurance et l'entretien du véhicule étaient intégralement pris en charge par le budget de la Commune. Le CCAS qui reprend cette compétence, devra donc prendre en charge ces frais. Il est proposé de continuer à prendre en charge ces frais par le budget communal mais de les refacturer au CCAS. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Avenants-Marché de travaux pour la mise en valeur du Site des Ponts de la Caille

- Lot VRD : - 9 515,71 € HT,
- Lot Aménagements paysagers : 46 710,19 € HT,
- Lot Eclairage : 6 284,80 € HT

Ces avenants prennent en compte les modifications apportées aux marchés et les travaux supplémentaires. Le Conseil autorise Monsieur le Maire, au nom du groupement de commandes, à signer les avenants avec les entreprises concernées.

Projet urbain partenarial (PUP) : SCI RHONE II et la SAS SOGERIM

SCI RHONE II : avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19/12/13 le Conseil a accepté la mise en œuvre d'un PUP entre la Commune et la SCI RHONE II. Certaines clauses de la convention nécessitant des précisions, il est proposé d'établir un avenant n°1 ; celui-ci insère de nouvelles clauses au contrat de PUP conclu avec la SCI RHONE II. Le Conseil accepte cet avenant.

SAS SOGERIM : nouvelle convention

Un permis de construire a été déposé le 30/3/15 par la SAS SOGERIM sur les parcelles situées quartier « La Molière » (83 logements : 25 locatifs aidés et 58 en accession). Monsieur le Maire précise que :

- la part des équipements qui n'est pas financée par la présente convention

de PUP pourra être mise à la charge du ou des futurs constructeurs , - cette part sera répartie entre la ou les différentes opérations futures selon les modalités déterminées dans les documents annexés à la convention initiale. Le Conseil décide alors :

- de mettre en œuvre la procédure du PUP telle que prévue par l'article L332-11-3 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de PUP sur l'assiette foncière du projet de permis de construire susvisé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec la CCPC les conventions nécessaires pour la prise en charge des travaux en fonction des compétences respectives et prévoyant le reversement de la part de la participation du promoteur revenant à la CCPC.

Services Techniques – Recrutements d'agents non titulaires sur des emplois non permanents pour la période d'été

4 agents contractuels seront recrutés cet été afin d'assurer l'arrosage des fleurs, l'entretien des espaces verts et autres travaux divers. Pascal Tissot énumère les critères mis en place pour le recrutement à savoir : *habiter à Cruseilles ou être un enfant du personnel, ne pas avoir déjà travaillé pour la Commune et les dates d'arrivée des candidatures*. Le Conseil décide de créer 4 emplois d'une durée hebdomadaire de 35 h, 2 pour le mois de juillet et 2 pour le mois d'août.

Fixation des tarifs pour les centres de loisirs d'été

Brigitte Carlioz rappelle au Conseil que les bilans des services périscolaires font apparaître un déficit qu'il convient de réduire au plus vite. Il est proposé d'actualiser l'ensemble des tarifs « **journée et semaine** » existants à compter du 1/7/15 pour : *la Commune de Cruseilles et les communes conventionnées d'une part et les Communes non conventionnées d'autre part*.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour :

- Le centre de loisirs des vacances,
- Le stage de voile,
- Le centre de loisirs pour Ados,
- Le camp ados à Passy.

Après un débat, le Conseil approuve les nouveaux tarifs sur lesquels s'appliquera le barème quotient familial CAF à compter du 1/7/15.

Création d'un emploi fonctionnel

Monsieur le Maire expose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Parmi ceux-ci, figurent les emplois de direction comme celui de Directeur Général des Services des communes de 2 000 habitants et plus. Les fonctionnaires de catégorie A (attachés, attachés principaux, ...) exerçant ces fonctions peuvent être détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel. La fonctionnalité de l'emploi de direction permet au Maire de confier la responsabilité de la direction des services à un cadre, avec lequel une relation de confiance peut s'établir ; le Décret 87.1101 précise que le Directeur général des services dirige l'ensemble des services et en coordonne l'organisation sous l'autorité du Maire. Compte tenu de l'importance de son rôle de premier collaborateur dans la gestion de la ville et dans la mise en œuvre de la politique municipale, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1/7/15. Monsieur le Maire précise que la DGS actuelle continuera d'assurer les missions pour lesquelles elle a été recrutée en qualité de Directrice générale adjointe. Au vu des grands projets à mener dans les années à venir, ainsi que des réorganisations à entreprendre, il est nécessaire d'avoir un cadre dirigeant qui puisse mettre en place tous les outils de pilotage dont nous avons besoin. On dispose actuellement de 2 postes en catégorie A, l'emploi fonctionnel occuperait l'un des 2 et la future Directrice générale adjointe, occupera l'autre. D'autre part, le Directeur des Services Techniques a annoncé qu'il souhaitait quitter la mairie. Les réflexions sur le nouvel organigramme montrent la nécessité d'un cadre référent. Le constat global est que le personnel est compétent, mais le fonctionnement pourrait être amélioré par une meilleure organisation. Suite à ces explications, un débat s'est ouvert, suivi du vote. Le Conseil Municipal décide créer cet emploi fonctionnel de Directeur Général des Services au 1/7/15.

Rapport sur le prix et la qualité du SPANC 2014

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est disponible sur le site : www.services.eaufrance.fr

Zoom sur les Ponts de la Caille



La mise en valeur du site des Ponts de la Caille a débuté en août 2014.

La Maitrise d'ouvrage est composée des communes de Cruseilles, d'Allonzier-la-Caille et du Conseil Général. Le mandataire du groupement est la commune de Cruseilles avec un budget de 1.95 M€ (33% pour chaque partenaire). Pour ne pas perdre la subvention du 1% paysager de l'A41, les travaux devaient impérativement débuter avant l'automne 2014, même si la logique des travaux aurait voulu que l'on débute par

les accès c'est-à-dire le rond point avec une voie d'arrivée sur le site.

Pour cela la Commune a dû acquérir la maison Cyr, la pizzeria Tison et lancer la procédure du permis de démolir de l'Hôtel « Charles Albert » dont la délibération de démolition avait été votée en 2008.

Le chantier est suivi par Julien Favier du bureau Ingerop. Le lot 1 VRD a été attribué à l'entreprise Guintoli avec des sous traitants : Gal TP, Héritier pour élagage et coupe de bois, le lot 2 à l'entreprise Berlioz de Chambéry pour les aménagements paysagers, le lot 3 concernant l'éclairage a été attribué au groupement Bouygues- SER2E. Chaque entreprise a réalisé l'éclairage d'un des ponts : Bouygues le pont roulant, SER2E le pont suspendu. Des lampadaires sont également implantés le long de tous les sentiers. Chaque pont sera éclairé par 180 réglottes à diodes électroluminescentes (Led) basses consommations pour une puissance de 4kW (2kW par pont). Les travaux sont terminés en attente des contrôles de sécurité dont le Consuel. Allonzier la Caille prendra à sa charge la maintenance et la consommation de l'éclairage du Pont suspendu Charles Albert, Cruseilles assurera celui du Pont roulant Caquot.

Les parkings bus et voitures, les chemins piétonniers, le belvédère vertigineux, la clairière avec ses gradins, les aires de pique-nique, les sentiers PMR (Personnes à Mobilité Réduites) sont en phase terminale et seront bientôt accessibles au public. Le belvédère PMR situé sur le haut du site proche de l'ancien chalet des gorges est en cours de réalisation. Des toilettes publiques sont prévues au nord du bistrot des ponts.

Les travaux de restauration du bistrot des Ponts faisant l'objet d'un budget spécifique pour Cruseilles, devraient débuter au 2^{ème} semestre.

Les travaux de ravalement du pont Caquot réalisés en 2014 par le département avec dépôt d'une couche d'étanchéité sur le béton, contribuent à une très belle amélioration de l'esthétique de la voûte de ce magnifique Pont. Lors de la construction de ce pont de 1925 à 1928, les matériaux furent extraits de la carrière située à l'époque, au bas de la route de La Ravoire. Ce gravier trop calcaire s'est avéré poreux et avec le brouillard, l'humidité et le gel, il est impératif de le protéger.

Cette première tranche de travaux étant en phase d'achèvement, les habitants de la commune pourront très bientôt se rendre sur les lieux pour redécouvrir ce site magnifique.

Pour la suite, l'appel d'offres est lancé pour la rénovation du bistrot des ponts. Les démolitions de la maison Cyr et du Charles Albert se feront dans l'été par l'entreprise Gal TP après le départ de la dernière locataire et la phase de désamiantage.

Le Conseil Départemental pourra alors enfin entreprendre les études définitives pour la réalisation du rond point face à l'ancienne pizzeria Tison.

Maintenant la nuit tombée, il est possible de traverser le pont suspendu pour apprécier l'éclairage à LED qui met en valeur l'architecture des deux ponts. La journée les aires de pique-nique, les parkings, les belvédères seront ouverts au public.



Louis Jacquemoud

13 Juillet : le lac en fête

La fête nationale sera orchestrée par le Comité des Fêtes le lundi 13 juillet. Il coordonnera les associations et les animations prévues sur le site des Dronières, durant cette soirée.

En quelques lignes, nous vous présentons son déroulement et les associations qui y participeront.

le Tennis proposera au menu une cuisse de bœuf, servie à partir de 19h30, une buvette et une animation par un orchestre live,

le Football Club s'occupera de la buvette et du bar à champagne,

l'Africain des Bornes, association à but humanitaire, se chargera de la restauration rapide,

l'Harmonie assurera le défilé aux lampions.

♦ De 19h45 à 20h30

Clin d'œil à l'Institut de Maintenance Automobile et Aéronautique (IMAA), avec **un mini-meeting aérien** proposé par les CAPTENS : voltige en formation avec fumée et musique ! Une autre démonstration aérienne complètera cet événement.

♦ A 21h45, le défilé de l'Harmonie

L'Harmonie partira de la Fromagerie Chabert devancée par les Pompiers, pour rejoindre le site des Dronières. Les enfants sont invités à suivre les musiciens avec des lampions remis sur place.

♦ A partir de 22h, le Feu d'artifice

Cette année, la Société Pyragric nous transportera dans un voyage pyrotechnique de 20 minutes en compagnie de Vanessa Mae, violoniste, artiste internationalement reconnue qui a reçu de nombreux prix d'excellence en tant que violoniste classique, suivi **du bal populaire dès 23h**.

Espérons une météo favorable pour admirer les feux d'artifice qui illumineront le Lac des Dronières ! D'ores et déjà, merci aux organisateurs !



Le 8 mai 2015

Temps fort de cette cérémonie, le poème **DIS MOI POURQUOI PAPY**, de Jacques Heinz, lu par Lauryn Lantra, Sophia Senggen, Jean Gilbert et André Vidonne.

*Dis-moi pourquoi Papy, je te vois si souvent
Défiler dans la ville avec tous tes copains
Vous portez des drapeaux, dans la pluie, dans le vent
Marchant du même pas unis dans la main.*

*Dis-moi pourquoi Papy, de l'église au cimetière
Au monument aux morts, on entend le clairon
Vous déposez des fleurs sur des dalles de pierre
J'aimerais tout savoir, quelle en est la raison.*

*Dis-moi pourquoi Papy, brillent sur vos poitrines
Ces médailles colorées que vous portez fièrement
Pourquoi vous défilez si silencieux, si dignes
Et ce que signifient vos rassemblements.*

*En réponse mon petit, notre patrie la France
Pour être grande et forte compte sur ses enfants
Beaucoup d'entre eux sont morts le cœur plein
d'espérance
Pour que vous puissiez vivre en paix tout simplement.*

*Regarde-les passer, respecte leurs emblèmes
Car ils ont donné avec le même élan
Leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes
Sois fier de leur passé : ce sont des combattants.*

*Car notre Boum à nous, ce n'était pas la Foire
Nous n'avions pour musique que la voix du canon
Et tous ceux qui tombaient n'avaient qu'un seul
espoir,
Eviter à leurs Fils de connaître le Front.*



Réunion publique du 23 avril 2015



La Municipalité de Cruseilles a convié sa population à une réunion publique ce jeudi 23 avril à 20 heures en salle annexe du gymnase aux Ébeaux. Un public nombreux s'est déplacé pour assister à cette rencontre.

La réunion s'est déroulée sur les 3 axes suivants :

l'organisation de la municipalité, les grands projets du mandat, les questions/réponses du public.

En quelques phrases, le maire a précisé l'organisation du



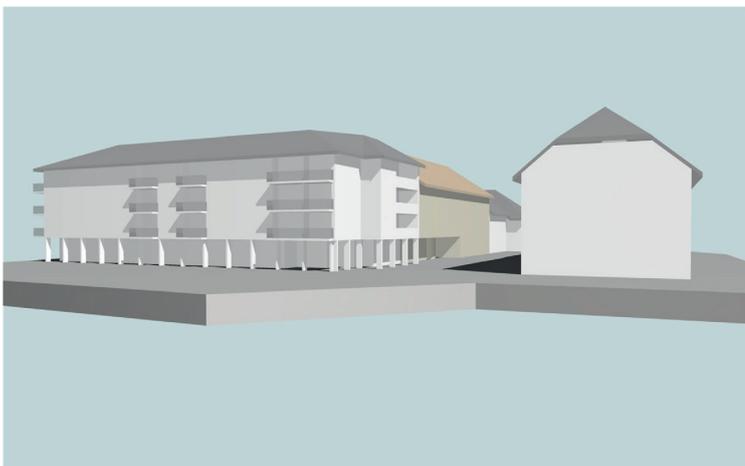
Conseil municipal, des réunions de la municipalité, de l'équipe, puis les adjoints ont présenté leur domaine respectif. Ensuite, le Maire a repris la parole pour annoncer les projets phare du mandat :

- le site des Ponts de la Caille,
- la maison de santé pluri professionnelle,
- la construction d'un gymnase à côté de l'existant
- le CLAE : le centre de loisirs associé à l'école
- la rénovation de la mairie.

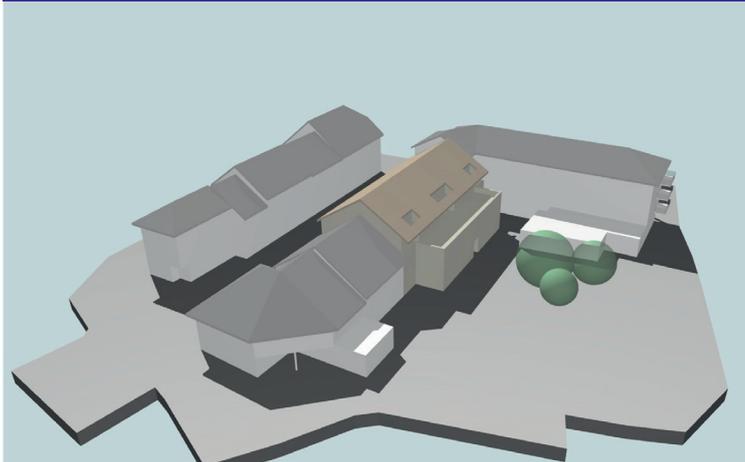
Puis le temps des « questions/réponses » est arrivé. Les principales interrogations et demandes du public ont porté sur :

- la sécurité dans la grande rue, dans le périmètre du Collège/Gymnase,
- l'éclairage de certaines voies, le stationnement au Corbet,
- l'avenir du bâtiment « Charles Albert », du site « Charly Robot », du tri postal,
- le nombre de professionnels de la santé intéressés par le projet de la maison de santé,
- l'aire de passage des gens du voyage,
- l'échéancier des projets du mandat,
- le financement du gymnase.

En clôture, le traditionnel verre de l'amitié a été offert aux personnes présentes.



Esquisses de la maison de santé



Belvédère : site des Ponts de la Caille



Esquisse du futur gymnase

La Maison de Santé : La parole aux professionnels de santé

Depuis quelques années, un groupe de professionnels de santé libéraux se réunit autour d'un projet d'envergure :

Promouvoir une maison de santé pluri professionnelle à Cruseilles, capable de répondre aux besoins de soins de la population, aux côtés de la commune.

Une maison de santé pluri professionnelle ? Mais qu'est-ce que c'est au juste ?

Il s'agit d'une structure de soins sans hébergement regroupant une équipe de professionnels de santé sur un ou plusieurs sites travaillant de concert pour coordonner les soins des patients, leur apporter un suivi commun autour d'un projet de santé partagé. Elle peut développer des actions de santé publique, de prévention, d'éducation à la santé et des actions sociales.

Il s'agit donc de plusieurs soignants qui collaborent à propos des patients. N'est-ce pas déjà le cas lorsqu'un médecin recommande un bilan orthophonique et un bilan orthoptique par exemple? Qu'est-ce que cela va changer pour le patient par rapport aux pratiques isolées ?

La collaboration sera beaucoup plus soutenue entre les partenaires soignants. Il ne s'agit pas seulement d'adresser le patient à un spécialiste mais de continuer le suivi par un échange entre professionnels. Dans le cas de figure mentionné, le médecin entrera en contact avec l'orthophoniste et l'orthoptiste pour leur expliquer le motif de leur bilan. Les trois professionnels mettront en place des échanges formels et informels autour du patient dans un cadre sécurisé. Il se peut aussi que la discussion ait lieu en présence du patient et des professionnels concernés car l'objectif du projet de santé est de placer les usagers au cœur du soin. Des réunions entre professionnels de santé auront lieu régulièrement pour discuter des patients en commun et de leur suivi, afin d'optimiser celui-ci. Le regroupement physique sur un même lieu, et un système de partage de l'information commun (logiciel informatique commun) permettront ce type de collaboration.

Le but est donc une harmonisation des soins autour des patients, c'est bien cela ?

C'est seulement la conséquence de notre façon de travailler dans l'intérêt du patient. Mais le projet de santé va bien au-delà des modalités de soin. Le projet de santé crée une coordination des soins sur tout le territoire (niveau communauté de communes) et oriente ceux-ci en fonction des besoins de la population. Il comprend aussi des actions de prévention et de sensibilisation sur des thèmes qui préoccupent les habitants de la région.

C'est donc un projet conséquent. Comment cela s'organise-t-il ?

Ce projet est l'objet d'une réflexion de plusieurs soi-

gnants qui se réunissent depuis quelques années. Nous comptons actuellement des médecins généralistes, des ostéopathes, une pharmacienne, une sage-femme, des psychothérapeutes, des podologues, une orthoptiste, une ergothérapeute, une orthophoniste, des kinésithérapeutes, une diététicienne et un laboratoire d'analyses médicales organisés en association ACoSaC (Association pour la Coordination des Soins à Cruseilles).

Ces professionnels ont développé trois axes d'intervention : la périnatalité et la petite enfance ; la coordination autour de tout type de pathologie ; le handicap, vieillissement et les maladies chroniques.

En collaboration avec les élus, les écoles, les services communaux et les associations, nous organiserons des actions de prévention et des conférences pour informer la population sur des sujets de santé publique. Mais également sur tout sujet de santé qui touche la population. Nous pourrions aborder des thèmes plus globaux liés à la parentalité ou à l'isolement des personnes âgées, etc. Des spécialistes externes ou internes à notre réseau pourront intervenir dans ce but. Ce projet sera bientôt soumis à l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes, ce qui nous permettrait d'obtenir des subventions pour développer nos actions.

Qui peut participer au projet de santé ?

Tous les professionnels externes sont invités à participer à notre réflexion et à collaborer avec nous. Nous souhaitons d'ailleurs être également en échange avec les organismes extérieurs (tels que l'EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, la PMI Protection Maternelle et Infantile, l'ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural, les hôpitaux etc.). Ce projet de santé s'adresse à toute la communauté de communes, et de ce fait peut intégrer tous les professionnels y travaillant sans qu'ils aient besoin d'être sur le même site.

Et le patient a-t-il son mot à dire dans ce projet ?

Absolument. Pour que les patients soient au centre du dispositif, nous avons besoin de connaître leurs demandes. La réussite d'un tel projet passe par l'implication des usagers de la maison de santé et leur rôle dans son développement. C'est pourquoi nous les invitons à participer au dialogue par des réunions publiques lors desquelles ils pourront exprimer leurs besoins. Il est souhaité qu'une collaboration s'instaure entre les professionnels et des représentants des usagers qui auront ainsi la possibilité de transmettre leurs préoccupations. Actuellement, l'équipe regroupe des professionnels libéraux de la région qui sondent le terrain à travers leur pratique.

Mais nous accueillons toute remarque, questionnement, suggestion à l'adresse suivante :
president.acosac@gmail.com

Propos recueillis par Véronique Gaillé, thérapeute enfants, ados,

L'URBANISME

Les dépôts de demandes d'urbanisme depuis le 15 avril 2015

Les déclarations préalables

- ♦ **RAMOS David - Route de Fésigny**
Pergola
- ♦ **PLOMB Coraline - Chemin des Fourches**
Pose de vélux
- ♦ **BOLO Cédric - Place du Bassin**
Pergola
- ♦ **MOUTHON Marie-France - Rue du Corbet**
Réfection façades
- ♦ **BOTTERON Catherine - Route du Salève**
Auvent
- ♦ **GODEREAUX Vincent - Le Noiret**
Pose de volets
- ♦ **COMMUNE DE CRUSEILLES**
Pont de la Caille
Clôture
- ♦ **ROY Jean-Marie - Le Noiret**
Abri
- ♦ **ARNOLDI Enrico - Les Lirons**
Garage
- ♦ **SEGUIN Cédric - L'Abergement**
Clôture
- ♦ **SCI JUSSY - Route du Tram**
Velux
- ♦ **MAGNIN Gilles - Les Coudrets**
Division en vue de construire
- ♦ **HUMBERT Yves - Ronzier**
Mur de soutènement en gabions
- ♦ **SAXOD Alexandre - Grand'Rue**
Aménagements dans construction existante

- ♦ **CUBELLS Christophe**
Rue de l'Arthaz
Création d'une ouverture
en façade

Les permis de construire

- ♦ **ORIOLE Jean-Philippe - Le Noiret**
Maison individuelle
- ♦ **SOGERIM - Route de l'Arthaz**
Ensemble immobilier de 85 logements
- ♦ **ROMAIN Bernard - Route du Suet**
Maison individuelle
- ♦ **ANCEY Sandra - Deyrier**
Rénovation d'une grange en habitation
- ♦ **LARRAS Alain - Deyrier**
Garage
- ♦ **ANDRE Etienne - Chemin de Pirconte**
Maison individuelle
- ♦ **CONTAT Eric - Chemin de Pirconte**
Maison individuelle
- ♦ **MOUCHET Jean-Michel - Les Coudrets**
Maison individuelle



Le permis d'aménager

- ♦ **SARL MAXIMMO - Chevoinche**
Lotissement de 5 lots constructibles



LES TRAVAUX

Déneigement : Bilan de la saison d'hiver 2014-2015



Cette année encore, nos services de déneigement n'ont pas chômé. En effet, les 5 circuits regroupés (Centre Bourg et voiries communales) ont représenté **1070 heures** de déneigement. L'évacuation de la neige « stockée » a nécessité **60 heures** de maintenance. Malgré les consignes de diminution d'utilisation du sel de déneigement, que nous nous sommes efforcés de respecter, environ **180 tonnes** ont été encore nécessaires cet hiver. Le froid et le vent de l'hiver ont créé des stalactites impressionnantes sur les bords des toitures de la Grand'Rue. Les services ont loué une nacelle afin d'éliminer tout risque que l'une d'entre-elles ne tombe sur un piéton.

Travaux fin mai début juin

Opération importante ce début juin sur la signalisation au sol.



Rénovation Rue des Fours

... Informations ... Informations ... Informations ...

Etat civil

Mariages

Sabrina CLABAUT et Leonardo LOIZZO
le 2 mai 2015 à Cruseilles



Marion BELLO et François GRANDPERRIN
Le 9 mai 2015 à Cruseilles

Bienvenue

Jade SIBEUD le 24/03/2015 à ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
473 route de Troinex



Justin COIQUAUD le 10/04/2015 à METZ-TESSY
1850 route du Salève

Léone VANCOLBERT le 24/04/2015 à METZ-TESSY
4 rue de la Charrière

Loane VANCOLBERT le 24/04/2015 à METZ-TESSY
4 rue de la Charrière

Décès

Geneviève BOCQUET née REMILLON
Le 12/03/2015 à 81 ans
Serge RICHARD
Le 17/05/2015 à 70 ans



Le repas des aînés de Cruseilles;

Rendez-vous samedi 3 octobre 2015 à 12h au restaurant scolaire des Ébeaux

Pour une organisation efficace, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à compter du **1er juillet et au plus tard le 16 septembre 2015** auprès du secrétariat de la mairie, soit par téléphone au 04 50 32 10 33 soit par courriel : mairie@cruseilles.fr. Le conjoint, qui ne remplit pas les conditions d'inscription (âge, domicile), pourra partager ce repas moyennant une contribution financière. En cas d'empêchement, merci de bien vouloir en informer les secrétaires de Mairie, pour éviter toute commande inutile de repas. Les membres du CCAS et du Conseil Municipal se réjouissent de vous accueillir pour partager cet instant convivial et tant attendu.

Rappel : Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Mairie invitent à son traditionnel repas des Aînés les personnes âgées de 68 ans et plus, domiciliées ou nées à Cruseilles.

Copyright : L. Berthoud, F. Berthoud, Mairie de Cruseilles,
C. Ferraton, D. Germain

Directeur de la publication : Daniel BOUCHET
Rédactrice en chef : Fabienne BERTHOUD
Mise en page : Mairie de Cruseilles
Nombre : 2 250 exemplaires



L'Amicale des Donneurs de Sang de Cruseilles et Environs

Pourquoi une amicale à Cruseilles?

- ◆ Pour assurer la représentation des donneurs auprès du centre de transfusion et des collectivités locales,
- ◆ Pour apporter lors des collectes, un concours au personnel de collecte, mais également accueillir les donneurs et leur rendre le don le plus convivial possible (accueil, organisation de barbecues à la belle saison).

Pour promouvoir le don du sang par le biais de :

- ◆ Pose d'affiches, de banderoles,
- ◆ Contact avec la presse,
- ◆ Rencontres avec les jeunes des écoles (Maisons Familiales, collèges), pour leur expliquer le don, et l'opportunité qu'ils auront bientôt de participer à cet élan de générosité.

Les collectes sur Cruseilles ont permis de récolter 470 dons au cours de l'année 2014, contre 250 à la création de l'amicale en 1994.

Mais les besoins vont croissant et les demandes ne cessent d'augmenter : mobilisation et adaptation sont indispensables.

Venez apporter du sang neuf à l'amicale !

Pour tout renseignement, contactez
Christiane MIACHON au 06 82 00 42 41
(par mail christiane.miachon@orange.fr) ou
Christian CARLIOZ au 06 37 08 22 84.

Campagne de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants : information de la Préfecture

Chaque année en France, des chutes accidentelles de grande hauteur, appelées «défenestrations» font plusieurs centaines de victimes, en particulier chez les enfants de moins de 10 ans. Selon les statistiques publiées en mars 2014, il s'agit d'enfants de moins de 6 ans, majoritairement des garçons. Lors de ces accidents l'ouverture disposait d'une protection, dans 50 % des cas un meuble se trouvait sous l'ouvrant et un adulte était présent dans le logement. Ces accidents se produisent au printemps et en été, notamment aux heures de préparation des repas. L'Inpes cherche à faire évoluer les comportements en menant une campagne de prévention des défenestrations dont l'objectif est de sensibiliser le public, et notamment, les parents d'enfants en bas âge, sur les mesures élémentaires de protection à prendre pour prévenir le risque de défenestration.



Cette campagne est relayée par une mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de Haute-Savoie : www.haute-savoie.gouv.fr et sur celui de l'INPES : www.inpes.santé.fr.

... Informations ... Informations ... Informations ...

2015 : 20^{ème} édition du Salon des vins

Gros succès pour le vingtième salon des vins et produits régionaux organisé par Cruseilles Tennis de Table. Avec 2000 visiteurs sur le week end, les 63 exposants ont bien travaillé et devraient revenir l'année prochaine. L'organisation de cet événement est lourde, et ce n'est pas moins de 30 bénévoles du club qui donnent de leur temps pour faire de ce salon, un des plus connus et fréquentés du département.

Avec la montée des filles en Nationale 2, « Cruseilles Tennis de Table » finit la saison en beauté !

Thierry RAMPON, président du CTT



L'APE a sollicité les services de la mairie pour installer le vide grenier au cœur de la ville et utiliser l'emplacement de la Grande Rue. Cette nouvelle a eu un écho positif auprès de l'UCPC (Union Commerciale du Pays de Cruseilles, ex - Cruseilles Actif).

Les démarches sont en cours auprès du gestionnaire de la voirie pour obtenir l'autorisation de dévier la RD 1201 durant le dimanche 6 septembre.



La montée des alpages au Plan s'est déroulée ce dimanche 10 mai avec les Jeunes agriculteurs et de nombreux marcheurs !



eu pour but de créer une synergie entre toutes ces associations qui ainsi seront "plus fortes ensemble", mais aussi de collecter des fonds qui leur seront reversés. Durant toute la journée se sont succédés, animations, spectacles, ateliers, etc. afin que les enfants et adultes présents passent un moment convivial et chaleureux. La journée a été clôturée par un grand lâcher de ballons en hommage à toutes ces petites étoiles qui nous ont quitté ou qui se battent encore courageusement contre la maladie. Vu le succès de cette journée, les organisateurs projettent de réitérer l'évènement en mars 2016 avec des ambitions revues à la hausse : toujours plus d'associations présentes et encore plus d'animations pour le plus grand plaisir des petits et des grands. L'Association sera présente également sur les marchés nocturnes organisés par la Mairie de Cruseilles.

*Pour plus d'informations : www.nosptitesetoiles.com
Facebook : Association Nos P'tites Etoiles-*



Le concept « **Cruseilles en marche** » existe depuis février 2006 mais l'association a été créée en février 2014. Elle compte à ce jour 81 adhérents à savoir : 36 résidents sur Cruseilles, 33 habitants sur la Communauté de Communes et 12 participants venant de l'extérieur. Elle est présidée par Elisabeth Gal.

Son objectif : marcher pour découvrir Cruseilles et ses environs. Chaque randonneur peut faire connaître un lieu situé dans le périmètre du Canton de Cruseilles, du Vuache, du Genevois. Les rencontres sont prévues chaque vendredi après-midi à 13 h 30, au parking de la poste de Cruseilles (hors période scolaire ou par temps de pluie). Ces **sorties pédestres** s'étalent entre 2 h 30 et 4 heures. Bien sûr, ces sorties restent libres. Les adhérents viennent selon leurs disponibilités.

En plus, un programme culturel a été développé et organisé six sorties le samedi, soit la journée entière, soit l'après-midi. Les visites guidées déjà proposées pour 2015 ont été les suivantes :

En février

- Visite guidée des Archives Municipales d'Annecy et son exposition temporaire commentée sur les affiches de 1860 à

1930,

- Visite guidée du CERN,
- Conférence ayant pour thème : Les Ponts de la Caille et les Bains de la Caille.

En avril

- Découverte du Vieux Carouge et de ses jardins secrets.

En octobre

- Visite guidée de Lausanne et du Musée Olympique.

En novembre

- Visite guidée de l'exposition « MATISSE » à la Fondation GIANADDA

D'autre part, un **voyage alliant marche et culture** tisse des liens entre les participants depuis déjà quelques années.

- En 2014, ils ont foulé la magnifique région de l'Aveyron.

- En 2015 : Pour 34 d'entre eux, la Côte Basque sera leur terre d'accueil du 6 au 14 juin 2015,

Au programme : randonnées pédestres, curiosités locales guidées et découverte de la culture régionale.

Vous aimez l'échange, le sport et la culture, n'hésitez pas à appeler au : 06 15 10 19 37 ou au 06 76 10 84 02

TAP (temps d'activités périscolaires) MATERNELLE



Suite à l'édition précédente du bulletin municipal de Cruseilles nous vous avons fait part d'un petit reportage des TAP chez les élémentaires. Ce mois-ci, c'est au tour des maternelles, de témoigner : au programme de nombreuses activités d'éveil, de découvertes ludiques et enrichissantes.

Pour l'éveil corporel, plusieurs ateliers ont été proposés tels que la danse, l'éveil du corps, les jeux de motricité, l'atelier éveil des sons et l'atelier bricolage.

Les enfants peuvent aussi profiter des ateliers de lecture, de contes et de légendes mais aussi de jeux de société et de groupes.

L'équipe municipale tient à remercier tous les animateurs et les bénévoles pour leur implication.

Nous avons posé la question à vos enfants pour savoir ce qu'ils pensaient des temps d'activités périscolaires. Voici leurs réponses :



Merci aux artistes !!!!

Nouvelles enseignes

Les Salons de Becon vous accueillent du mardi au samedi dans un cadre pensé pour que le client se sente bien. Jacqueline Rambosson vous attend au 151 route de Becon pour prendre soin de vos cheveux !

Contact : 04 50 44 02 30

RMD Denis Berthoud, atelier de mécanique auto, agricole et motoculture est ouvert du lundi au vendredi, à Ronzier. Denis Berthoud est à votre disposition pour toutes réparations et conseils.

Contact : 04 50 10 98 51

Nouveau commerce place de la Fontaine **Bella Pizza**, le gérant, M. Perrault, vous accueille du mercredi au lundi à partir de 17h45, le commerce est fermé le mardi.

Contact : 04 50 52 59 26



Marché hebdomadaire !

A l'étage de la maison du Pontet, vous avez pu constater l'annonce du marché hebdomadaire par une banderole haute en couleur



Ce vendredi 22 mai quelques notes de musique annoncent le 1^{er} marché nocturne de la saison estivale. Les

collecté pour l'action qu'elles défendent. Bonne humeur et convivialité pour ce premier marché, malgré une météo bien ventée.

En parallèle, beaucoup de remue-ménage dans la salle consulaire de la Mairie. **Stell'Art et l'Atelier Clair de Lune**, deux associations d'artistes peintres ainsi que des peintres et sculpteurs locaux indépendants s'affairent pour préparer l'exposition qui débutera dès 14h. Stell'Art est une association de Valleiry. L'Atelier Clair de Lune vient d'Anancy et compte parmi ces membres, bon nombre d'élèves de Cruseilles. Cette exposition totalise 135 tableaux et une trentaine de sculptures ! Le public venu nombreux durant le marché nocturne a pu ainsi se promener entre les différents pan-

neaux pour découvrir la beauté des pastels, des huiles, des aquarelles, des fusains, et s'extasier devant les superbes statues et poteries présentées. Cette exposition se terminera samedi 23 mai à 18h.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que cette rencontre artistique a reçu un franc succès. Beaucoup de personnes se sont déplacées pour venir apprécier ces œuvres variées et chacune à sa manière, a évoqué par sa sensibilité, son affectivité ses coups de cœur. Dans le cadre des TAP, 18 élèves de l'école primaire ont visité cette galerie temporaire et pour beaucoup d'entre eux, c'était une première.

La Commission encouragée par la réussite de cette exposition pense reconduire cette initiative culturelle sur notre Commune.

plein d'allant, sont présents pour nous faire goûter leurs spécialités régionales, éveiller notre sens artistique par leur création de qualité, et nous présenter de beaux étals colorés de toutes sortes pour attiser notre envie. A ce panel, viennent s'ajouter des associations qui participent à cette animation pour se faire connaître et vendre des objets dont le bénéfice sera

Que se passe t-il à Cruseilles ?



Aux Dronières

◆ Côté lac

Lundi 13 juillet : Fête nationale au lac des Dronières, organisée par le Comité des Fêtes,

Samedi 15 août : Concours de Pêche « La nuit du chat » à la Miaou organisé par Les Eaux closes,

Du 19 au 23 août : Enduro carpe organisé par les Eaux Closes.

◆ A l'espace nautique Bernard Pellarin

Vendredi 3 juillet : Concert dès 20h « Moon Strucks » et « Musique et découverte »,

Vendredi 10 juillet : Concert dès 20h « Les Amis de la Musique d'Argonay »,

Vendredi 17 juillet : Concert dès 20h « Jeunes talents »,

Vendredi 24 juillet : Concert dès 20h « Gin Fizz »,

Vendredi 31 juillet : Soirée disco avec DJ Michou dès 20h,

Vendredi 7 août : Concert Jazz Latino dès 20h « Rosette GALUCCI »,

Vendredi 14 août : Concert Country/Rockabilly dès 20h « Cactus Boogie »,

Au chef-lieu

Samedi 11 juillet : 6^{ème} édition de la cyclo-sportive Salève-Bornes-Glières,

Lundi 20 juillet : Don du sang de 7h30 à 10h30 au Gymnase des Ébeaux,

Lundi 27 juillet : Don du sang de 16h à 19h30 au Gymnase des Ébeaux,

Vendredi 24 juillet : Marché nocturne à partir de 17h,

Vendredi 24 et Samedi 25 juillet : Braderie des commerçants,

Vendredi 28 août : Marché nocturne à partir de 17h

Samedi 5 septembre : Forum des associations au Gymnase des Ébeaux organisé par le Comité des Fêtes,

Dimanche 6 septembre : Vide grenier organisé par l'APE,

A Deyrier

Dimanche 6 septembre : Fête du pain, organisée par l'Amicale de Deyrier

MFR : nouvelle formation

Dès la rentrée 2015-2016, la MFR des Ébeaux vous proposera une nouvelle formation unique en Rhône-Alpes :

BAC PROFESSIONNEL
en apprentissage :

**gestion des pollutions et
protection de l'environnement.**

Renseignements : tél : 04 50 44 10 58
www.mfr-ebeaux.fr

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie associative, n'hésitez pas, le Comité des Fêtes recherche des bénévoles.

Info :
contact@comitedesfetesdecruiseilles



PUP : Projet Urbain Partenarial

INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé

SYANE : Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique

CCPC : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

IMAA : Instruction Maintenance Aéronautique et Automobile

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

DGS : Directeur/trice Général/e des Services